

Paris, le 2 mai 2017

## Capacités d'accueil en L1 : le tirage au sort légalisé... Des milliers de jeunes dés-orientés !

Décidément, ce gouvernement finit mal : en publiant au BO de l'éducation nationale une circulaire sur les procédures d'admission en licence<sup>1</sup>, il valide le tirage au sort en L1 juste avant son départ !

Cette circulaire, reprenant un projet d'arrêté qui avait été retiré au dernier moment lors du CNESER du 17 janvier 2017, court-circuite le débat démocratique entre les élu.e.s du CNESER et installe de facto le tirage au sort à l'entrée de la licence pour l'ensemble des formations ! Les bachelier.e.s se verront dorénavant, en vertu d'une simple circulaire, refuser l'accès à la formation de leur choix si les demandes sont supérieures aux capacités d'accueil. Publiée entre les deux tours de l'élection présidentielle, cette circulaire est le premier pas vers la sélection à l'entrée de la L1.

Depuis 2009, la croissance du nombre d'étudiant.e.s n'a pas été accompagnée d'une hausse du financement de l'enseignement supérieur public. La rentrée universitaire 2016 aura été la plus difficile avec une hausse de la démographie étudiante sur trois années de cent mille étudiant.e.s dans un contexte de restriction budgétaire globale. Dans ces conditions, comment se passera la rentrée 2017 alors que le SIES<sup>2</sup> prévoit déjà +48 000 inscriptions d'étudiant.e.s. La filière STAPS, par exemple, qui est en tension depuis plusieurs années, a reçu cette année, 5000 demandes d'inscription supplémentaires. La seule réponse du gouvernement est le tirage au sort ! Une réponse désinvolte à un lourd problème de fond...

Plutôt que d'accorder les moyens nécessaires aux filières sous tension et de donner la possibilité à chaque bachelier.e de pouvoir s'orienter dans la filière de son choix à l'université, le ministère préfère en refuser aléatoirement l'accès à un certain nombre. L'insuffisance de capacités d'accueil est pourtant la conséquence directe du manque de moyens matériels et humains des établissements, qui procède de choix politiques de restrictions budgétaires pour les services publics depuis de nombreuses années.

Le SNEP-FSU et le SNESUP-FSU exigent :

- une programmation pluriannuelle et cadrée nationalement par le CNESER du financement de l'enseignement supérieur à la hauteur des besoins et prenant en compte des enjeux d'élévation du niveau de qualification de nos concitoyen.ne.s comme préconisé par la Stratégie nationale pour l'enseignement supérieur (StraNES) ;
- des investissements dans les infrastructures sportives, mais également dans les locaux accueillant les étudiant.e.s de la filière STAPS pour les enseignements théoriques, afin d'augmenter les capacités d'accueil au plus vite ;
- la mise en place de mesures exceptionnelles assorties de créations de postes fléchés vers les filières en tension pour que la rentrée prochaine soit plus sereine ;
- la fin de toute procédure de tirage au sort et l'accès de droit pour chaque bachelier.e à la filière de son choix. ■

<sup>1</sup> [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=115792](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115792)

<sup>2</sup> <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid115366/projections-des-effectifs-dans-l-enseignement-superieur-pour-les-rentrees-de-2016-a-2025.html>